

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 novembre 2009 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01
CA09 26 0332

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2009

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2009, tel que livré aux membres du conseil,

en retirant les points suivants :

- 20.02 Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) » et octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour l'année 2010
- 40.02 Avis de motion – Règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs* », pour l'exercice financier de 2010
- 40.11 Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – Révision du secteur marché Jean-Talon (secteur 53) – Augmentation du nombre de places de SRRR et modification de la plage horaire pour inclure les fins de semaine
- 40.12 Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – Sur l'avenue Mozart Ouest (secteur 72) – Augmentation du nombre de places des zones de stationnement SRRR et prolonger la plage horaire,

en ajoutant la rubrique 70 - Autres sujets,

et en ajoutant sous cette rubrique le point suivant :

- 70.01 Motion relative à la demande d'une commission d'enquête publique concernant le monde de la construction, le milieu des affaires et le financement des partis politiques

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA09 26 0333

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 septembre 2009, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 20 h 12.

20.01
CA09 26 0334

Approbation d'un projet de convention relatif à une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi, pour la réalisation d'une activité bénéfique permettant le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de sa clientèle

Il est proposé par François Limoges
appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie) et Imprime-Emploi, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière de 3 000 \$, cette convention étant jointe comme annexe numéro 284 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie), cette convention.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Imprime-Emploi pour la réalisation d'une activité bénéfique permettant le renouvellement des équipements de production nécessaires à la formation de sa clientèle.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratives.

Adoptée à l'unanimité.
1090963057

20.02 – Retiré

30.01
CA09 26 0335

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période du 24 au 30 septembre 2009, et pour la période comptable du mois d'octobre 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François W. Croteau
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du

24 septembre au 31 octobre 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période du 24 au 30 septembre 2009, et pour la période comptable du mois d'octobre 2009, soit du 1^{er} au 28 octobre 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1090209010

30.02
CA09 26 0336

Autorisation d'un virement de crédits du compte passif au surplus budgétaire divers pour un montant de 350 000 \$ afin d'imputer correctement les dépenses à venir en 2009 et autorisation de virements entre les comptes de surplus pour un montant de 2 860, 63 \$

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits au surplus budgétaire divers pour un montant de 350 000 \$ ainsi que des virements de crédit entre les comptes de surplus pour un montant de 2 860, 63 \$, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal. Les virements et imputations budgétaires sont stipulés dans un rapport préparé par la chef de division des Ressources financières et matérielles en date du 21 octobre 2009, celui-ci étant joint comme annexe numéro 285 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1094250010

30.03
CA09 26 0337

Acceptation de commandites pour un montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie durant l'année 2009. Autorisation pour l'utilisation de ce montant (25 000 \$) pour payer une partie des coûts de la campagne. Modification de la dotation budgétaire 2009 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal

Il est proposé par Éleine Ayotte

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accepter une commandite au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une

campagne de sensibilisation sur la sécurité routière dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire 2009 des revenus et dépenses de l'arrondissement pour un montant de 25 000 \$.

D'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'informer en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le trésorier de la Ville et le comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2009 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Adoptée à l'unanimité.
1090965002

30.04

CA09 26 0338

Autorisation de la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'intermédiaire de « RC Ritchie Bros. Auctioneers »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le directeur des Travaux publics de procéder à la vente par encan d'équipements désuets et à signer les documents requis à cette fin.

D'octroyer le contrat à « RC Ritchie Bros. Auctionneers » pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1093515007

40.01

CA09 26 0339

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement pour le bâtiment situé au 6285, boulevard Pie-IX - Fonds de compensation de 2 500 \$

CONSIDÉRANT que la compensation pécuniaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par Élane Ayotte

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance 2009-26-197 jointe, comme annexe numéro 286 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour

l'année 2009, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6285, boulevard Pie-IX, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1091016005

40.02 – Retiré

40.03
CA09 26 2009-10

Avis de motion - Règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et imposant une cotisation* »

Le conseiller Pierre Lampron, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et imposant une cotisation* », l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1090963052

40.04
CA09 26 2009-11

Avis de motion - Règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et imposant une cotisation* »

Le conseiller François Limoges, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et imposant une cotisation* », l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1090963053

40.05
CA09 26 0340

Autorisation de la constitution de la « Société de développement commercial Petite Italie - marché Jean-Talon - Montréal » et les limites du district commercial dans lequel elle aura compétence

ATTENDU QU'UNE requête agréée par quarante-neuf (49) contribuables tenant un établissement d'entreprise dans les limites de la zone commerciale « Petite Italie » a été déposée le 6 juillet 2009 au conseil d'arrondissement en prévision de la formation de la Société de développement commercial Petite Italie - Montréal, et ce, conformément à l'article 458.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ATTENDU QU'UN registre a été tenu le 18 août 2009 conformément à l'article 458.4 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en cette occasion, trente-quatre (34) contribuables ont demandé la tenue d'un scrutin référendaire alors que le minimum requis était de trente-quatre (34) signatures, tel qu'attesté par le certificat délivré par le secrétaire d'arrondissement.

ATTENDU QU'à l'issue du scrutin référendaire tenu le 27 septembre 2009 conformément aux articles 458.12 et 458.13 de la *Loi sur les cités et villes*, soixante-dix-sept (77) contribuables ont indiqué un vote favorable et vingt-neuf (29) un vote défavorable, tel qu'en atteste l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire du secrétaire d'arrondissement

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la constitution de la « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », laquelle aura compétence dans le district commercial incluant une partie des rues suivantes :

boulevard Saint-Laurent, rue Jean-Talon, avenue Henri-Julien, avenue Shamrock, avenue Casgrain, place du Marché du Nord, avenue Mozart, rue Bélanger, rue Dante, rue Saint-Zotique Est, rue Saint-Dominique, avenue de Gaspé et rue Alma, tel qu'apparaissant au plan du district commercial joint comme annexe (annexe A) numéro 287 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1090963060

40.06
CA09 26 2009-12

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie-marché Jean-Talon-Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation »

Le conseiller François Limoges, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - marché Jean-Talon-Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et imposant une cotisation* », l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1090963062

40.07
CA09 26 0341

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé aux 3301-3311, boulevard Saint-Joseph Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement pour le bâtiment situé aux 3301-3311, boulevard Saint-Joseph Est. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 8, 23, 52, 60, 81, 552, 553, 556, 571, 572, 578 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, à l'alignement de construction, à la proportion de maçonnerie en façade, à l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de chargement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, préparés par « Groupe Langevin », datés du 10 septembre 2009 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 septembre 2009, ces plans étant joints comme annexe numéro 274 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.
 - 2° les travaux d'aménagement doivent être conforme au plan 7, préparé par « Groupe Langevin », daté du 10 septembre 2009 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 septembre 2009, ce plan étant joint comme annexe numéro 275 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.
 - 3° d'exiger une garantie bancaire de 10 000 \$ conditionnellement à la demande de permis de construction, afin de cautionner la réalisation des travaux d'aménagement.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1070963075

40.08
CA09 26 0342

Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogations à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Escalier d'issue dans une marge - Pour le bâtiment situé au 6935, 20e Avenue (lot 2 784 571 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment situé au 6935, 20^e Avenue (lot 2 784 571 du cadastre du Québec), y autorisant :

1. L'installation d'un escalier d'issue extérieur à une distance de 0,36 m de la limite de propriété au lieu d'une distance de 1,2 m, malgré l'article 330 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) qui stipule qu'un escalier d'issue extérieur doit être situé à au moins 1,2 m d'une limite de propriété.

Adoptée à l'unanimité.
1091016008

40.09

CA09 26 0343

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 6350 et 6352, rue Chatelain

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 6350 et 6352, rue Chatelain, en la Ville de Montréal conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1090963046

40.10

CA09 26 0344

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée pour l'immeuble situé au 6328, rue D'Iberville

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 6328, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1091016011

40.11 – Retiré

40.12 – Retiré

40.13
CA09 26 0345

Recommandation au conseil municipal - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection pour la réalisation d'une conduite privée de distribution d'eau potable destinée à l'alimentation d'appareils de géothermie derrière le bâtiment situé au 600, rue des Ateliers - Projet de l'OBNL « Un toit pour tous Fonds habitation, aménagement Petite-Patrie »

Il est proposé par Éline Ayotte
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal de ne pas s'objecter à la réalisation d'un branchement d'eau destiné à l'alimentation d'appareils de géothermie pour le projet de l'OBNL « Un toit pour tous Fonds habitation, aménagement Petite-Patrie » et d'autoriser le greffier à émettre l'attestation de non-objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée à l'unanimité.
1093515006

51.01
CA09 26 0346

Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement

Il est proposé par Pierre Lampron
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De désigner la conseillère Madame Éline Ayotte à titre de maire suppléant à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période du 16 novembre 2009 au 30 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1091307006

51.02
CA09 26 0347

Nomination d'un président pour le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De procéder à la nomination de monsieur François W. Croteau, à titre de membre et président du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour la durée prévue en vertu du « *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* » (RCA-3 modifié), pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 16 novembre 2009 au 15 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.
1090963069

70.01

CA09 26 0348

Motion relative à la demande d'une commission d'enquête publique concernant le monde de la construction, le milieu des affaires et le financement des partis politiques

ATTENDU QUE l'ensemble de la société civile montréalaise souhaite que la lumière soit faite sur les liens entre le milieu de la construction, le monde des affaires et le monde municipal;

ATTENDU QUE plusieurs allégations de collusion et de corruption entre le milieu de la construction et le monde municipal ont été rendues publiques dans les derniers mois;

ATTENDU QU'À Montréal seulement, le détournement de fonds publics découlant de ces allégations, si elles étaient avérées, se chiffrent vraisemblablement à plusieurs centaines de millions de dollars par année;

ATTENDU QUE le sujet principal de la campagne électorale montréalaise a été l'éthique et la gouvernance;

ATTENDU QUE les méthodes de financement des partis municipaux montréalais sont critiquées par l'ensemble des acteurs et, en conséquence, qu'elles doivent être revues;

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie demande au gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale.

Que cette motion soit acheminée à tous les élus de Montréal, ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Que cette motion soit acheminée au conseil de Ville de Montréal afin d'y être adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 47.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement